



## **Garonne Escalade Trophée**

**Déroulement des épreuves**  
**Saison 2023-2024**

### Inscription à la compétition

**Le paiement des droits d'inscription à la compétition sur une étape du GET vaut autorisation parentale de participation des enfants à la compétition.**

### Catégories

U10 à U16, filles et garçons.

U18 sur certaines étapes

### Principe original des épreuves de difficulté (voies)

- Tous les enfants participants doivent posséder une licence FFME mentionnant la pratique en loisirs et en compétition ; si la licence ne mentionne pas la pratique en compétition, un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition sera exigé. Pour simplifier la procédure, les clubs sont encouragés à faire prendre la licence compétition à tous leurs jeunes. Les licences découvertes ne sont pas acceptées, sauf pour des inscriptions de dernière minute qui sont acceptées seulement s'il reste de la place après les inscriptions régulières des enfants licenciés.
- Les créneaux d'escalade sont de 3h30, soit de 9h00- 12h30 et 13h30 à 17h00
- Environ 20 voies sont ouvertes pour la compétition allant du 4 au 7c. Toutes les voies sont proposées aux enfants de toutes catégories confondues. A partir du 6c+, il n'y aura qu'une voie par niveau. Chacune rapporte un nombre de points proportionnel à sa difficulté, plus un bonus si le grimpeur atteint le sommet.
- Chaque enfant choisit un maximum de 7 voies parmi toutes les voies proposées, seules les 5 meilleures voies de chaque compétiteur seront comptabilisées pour établir le classement de l'étape. En cas d'égalité de points, le total sur les 7 voies permettra de

départager les ex-æquo. Dans le cas d'un grand nombre d'inscrits, le responsable du jury pourra ramener le nombre de voies à réaliser à 6 et dans ce cas seuls les 4 meilleurs résultats seront comptabilisés.

- Les voies se grimpent généralement « en moulinette ». En fonction des murs, les clubs organisateurs sont encouragés à proposer une ou plusieurs voies en tête. Il n'y a pas de démonstration des voies. Un bonus de 10% sera appliqué pour les voies en tête et précisé sur les drapeaux et sur la liste des voies.
- Les voies en tête sont proposées à partir de la catégorie U12 uniquement.
- Chaque enfant dispose d'un temps maximum strict pour grimper une voie. Le temps varie en fonction de la hauteur du mur, soit : 3 minutes jusqu'à 8 mètres, 3 minutes 30 de 8 à 10 mètres et 4 minutes de 10 à 12 mètres
- Un seul essai (quand les 2 pieds décollent du sol) est accordé par voie ; Dans aucun cas, l'enfant ne pourra faire de 2° essai (sauf cas exceptionnel décidé par le président du jury, par exemple en cas de problème technique).
- Durant la réalisation de la voie, les personnes extérieures (assureur, parents, entraîneur, etc.) ne peuvent pas conseiller l'enfant qui grimpe.